Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund



Informations sur le fonds de pension pour affiliés, bénéficiaires de régimes de retraite professionnelle et affiliés potentiels

Fondation	Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund Fondation collective avec réassurance de tous les risques (assurance complète)
Conseil de fondation et direction	Danilo Zweifel, <i>président</i> Ivy Klein, <i>membre</i> Max Mandioni, <i>vice-président</i> Adrian Brügger, <i>membre</i>
	Ivy Klein, membre de la direction Claudio Grisenti, membre de la direction
Mise en œuvre	Swiss Life SA
Autorisation/enregistrement	Le Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund est un fonds de pension enregistré figurant sur la liste des fonds de pension de la Principauté de Liechtenstein établie par l'Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein.
Autorité de surveillance	FMA - Autorité de surveillance des marchés financiers Compagnies d'assurance et institutions de prévoyance, Vaduz (Principauté de Liechtenstein)
Fondements du régime de retraite professionnelle	Les droits et obligations des parties au régime de retraite professionnelle découlent du règlement applicable et des conditions contractuelles.
Informations relatives à la dotation financière	La fondation est entièrement réassurée auprès de Swiss Life SA et bénéficie donc d'une garantie de capital et d'intérêt de 100%.
Répartition des coûts afférents	Les cotisations de risque et pour frais de gestion prélevées par le fonds de pension ne sont pas retenues par ce dernier, mais reversées à Swiss Life SA dans leur intégralité sur la base des contrats d'assurance conclus.
Capitaux de prévoyance	Garantie intégrale du capital et des intérêts chez Swiss Life Tous les risques (invalidité, décès et longévité) sont entièrement réassurés par Swiss Life SA. Les affiliés ne sont exposés à aucun risque financier ou de placement.
Prestations et options	Les prestations et options sont régies par le règlement de prévoyance de l'entreprise affiliée. Le règlement de prévoyance applicable détermine si une rente et/ou un versement en capital est possible. L'entreprise affiliée (employeur) informe des autres prestations et options.
Investissement responsable	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous www.swisslife-am.com/investissement-responsable
Etats financiers et rapport annuel selon l'art. 44 PFG	Les états financiers et le rapport annuel peuvent être consultés sur le site Internet du Swiss Life International Employee Benefits Pension Fund: www.swisslife.ch/fr/sliebpf
Taux de conversion	Le taux de conversion est actuellement de 4,4855% pour les hommes (à l'âge de 65 ans) et de 4,5411% pour les femmes (à l'âge de 64 ans).



Informations supplémentaires et conseil personnalisé

Vous avez d'autres questions? Votre conseiller ou conseillère se tient à votre disposition.



- · Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, Téléphone 043 284 33 11
- · www.swisslife.ch/fr/sliebpf